

Résultat de l'élection des délégués régionaux MNCE

- Résultats en CELDA, où les 3 postes étaient à renouveler. (Taux de participation : 50,09%)

SU Unsa : 39,78 % CFDT : 29,37 % SUD : 18,69 %
CGT : 9,42 % FO : 2,74 %

Compte tenu du type de scrutin (*majoritaire*), le SU Unsa conserve (*de très peu*) les 3 postes sur la CELDA. Jean Michel Delobre (soutenu par la CFDT) a été élu dans le collège Retraités.

Nous remercions celles et ceux qui se sont reconnus dans nos valeurs, et qui nous ont manifesté leur confiance.

Compte Rendu Syndical Comité d'Entreprise du 29 avril 2011

Résultats commerciaux au 31 mars

Ils sont plutôt bons avec notamment un excédent de collecte de 88 M€ (21,6 en 2010), qui se fait principalement sur des produits traditionnels. Le marché des particuliers est au-delà de son objectif saisonnalisé, avec une activité crédit toujours très forte en immobilier, mais aussi sur le marché des Pro et les crédits Conso.

Le PNB se porte lui aussi bien, en avance par rapport au budget.

Les managers ont-ils connaissance de ces bons résultats, car il semblerait qu'il soit demandé toujours plus, toujours plus, toujours plus.... aux commerciaux ?

Part Variable 2010



Les résultats commerciaux 2010 ayant été remarquables, on aurait pu attendre que la quasi-totalité des salariés de la CELDA perçoivent une Part Variable. Et bien non ! 22% des commerciaux (CC, GC, RA, DA) n'ont rien perçu, les plus touchés (*en principe les moins bien payés*) étant les Conseillers Commerciaux dont 36% ont eu ZERO. Les Parts Variables à zéro pour les Fonctions Support n'ont pas

été communiquées aux élus. Les montants distribués vont de 32,26 € pour un GC à 7042 € pour un Directeur d'Agence.

Une sacrée amplitude qui confirme que le concept idéologique, politique et normatif de la Part Variable, n'est vraiment satisfaisant que pour le Directoire et quelques Directeurs.

Notre cher Président Levayer (*au sens pécunier du terme*) a quant à lui perçu plus de 6 fois l'équivalent de la Rémunération Annuelle Brute d'un T3.

- *Est-ce bien cela l'équité ???*

Centres d'Affaires

2 centres d'Affaires existent à ce jour en CELDA (St Etienne et Valence), ce qui nous semble nettement insuffisant compte tenu de l'importance du territoire. La Direction a déclaré être en réflexion « *bien avancée* » sur la **réouverture** d'un Centre d'Affaires à Roanne avec un Directeur dédié. Nous invitons la Direction à avoir également une réflexion pertinente en ce qui concerne une éventuelle réouverture d'un Centre d'Affaires sur Montélimar, ville située dans une zone stratégique et en pleine expansion.

.../...

Rénovation de la salle du COS

Une réflexion est en cours sur la rénovation de la salle du COS, située au 6^{ème} étage de Fauriel 1.

Une 1^{ère} possibilité consisterait à remplacer le mobilier, une seconde possibilité (très onéreuse) consisterait à l'équiper du matériel nécessaire pour visio-conférence.

Nous aimerions que la Direction fasse preuve d'autant d'égards en ce qui concerne, *par exemple*, la rénovation des Back Offices de certaines agences.

D'un autre côté, nous comprenons bien que le Directoire ait envie de « choyer » les membres du COS qui valident, entre autres, le niveau de ses rémunérations ...

20^{ème} anniversaire du Comité d'Entreprise (déclaration lue lors de la réunion plénière)

« Les élus souhaitent organiser les 20 ans du Comité d'Entreprise, qui sont concomitants avec ceux de la CELDA. Il semblait donc logique et important, aux yeux des élus, que cet évènement puisse être organisé en partenariat avec l'entreprise.

Lors d'une première réunion, la Direction a présenté un projet quasiment abouti.

Il s'avère que l'écart entre les propositions de la Direction et les souhaits du comité est plus que conséquent.

En effet, les élus souhaitent que le vingtième anniversaire de la CELDA reste un événement convivial et à caractère festif.

Or, les choix envisagés par la Direction - la date retenue un jour de semaine avec la fermeture des agences l'après midi, la présence et le choix d'un intervenant, l'absence des conjoints - constituent, pour les élus, des points bloquants.

Les élus soulignent que si malheureusement la situation restait en l'état le comité n'aurait pas d'autre choix que de se retirer du projet. »

AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE sur le PROJET de REGROUPEMENT des STRUCTURES COMMERCIALES CREST-DIE

Les élus observent que la situation des salariés concernés par ce projet de regroupement (changements fonctionnels ou géographiques) fait l'objet d'un traitement inégal.

Ils soulignent que ce projet entraîne une baisse de classification pour 1 poste (de CM6 en TM5).

De plus, les élus s'inquiètent du fait que ce type de regroupement pourrait se généraliser à d'autres structures. Le risque est donc :

- de voir disparaître des postes de cadre intermédiaire,
- de perdre de la proximité et de la réactivité dans la relation client et de dégrader ainsi le service à la clientèle.

A ces motifs, l'avis proposé est défavorable. (Voté à l'unanimité)

AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE sur le PROJET de PROCES VERBAL d'ACCORD sur les NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2010

Les élus constatent la faiblesse des propositions d'augmentations générales pour l'année 2011. Ils mettent en parallèle avec les très fortes augmentations des parts variables des membres du Directoire (CELDA comprise) et des substantielles augmentations des rémunérations fixes de ces mêmes membres du Directoire (augmentation à 2 chiffres).

A ces motifs, l'avis proposé est défavorable. (Voté à l'unanimité)

Les élus CFDT au Comité : Gilles Rullière – Myriam Berthon – Marc Tibi – Serge Souche. RSCE : Alain Fargeas

St Etienne le 17 mai 2011

[RESPECTÉS]

